



COMPTE RENDU DU CHS-CT DU 9 MARS 2021 (audio-conférence).

Ce CHS-CT s'est déroulé en seconde convocation, les organisations syndicales CGT et Solidaires ayant boycotté le CHS-CT convoqué en première instance le 17 février dernier. Les raisons de notre boycott figurent dans la déclaration liminaire en pièce jointe.

Le président a proposé un nouvel ordre du jour avec report de plusieurs points dans un prochain CHS-CT, ce dispositif a été acté par l'ensemble des organisations syndicales.

- Bilan 2020 du référent COVID
- Note d'orientation ministérielle 2021
- Examen des mentions inscrites au RSST, analyse des accidents de service, fiches de signalement, suivi des avis et proposition du CHS-CT.

Bilan 2020.

L'assistant de prévention (Frédéric OGNIER) s'est déplacé sur l'ensemble des sites pour vérifier la bonne application des règles sanitaires et fournir le matériel nécessaire (plexiglas, gel..). Une attention particulière a été portée au ménage.

Concernant le télétravail durant la crise sanitaire, la direction a donné des consignes aux chefs de service d'effectuer un roulement entre les agents afin que tous puissent bénéficier au moins d'une journée de télétravail par semaine. À ce sujet, la direction est en attente de nouveaux PC et a commandé des téléphones. Les chefs de service ont été également sensibilisés à cette nouvelle méthode de management (télétravail).

Note d'orientation ministérielle 2021.

M Brenner a décliné brièvement cette note. Celle-ci s'inscrit dans une démarche de prévention dont les chefs de service sont en première ligne en y associant les acteurs de prévention (médecin- ISST- assistant de prévention et assistant de service social- membres des CHS-CT) mais aussi les agents. La place de l'organisation du travail est au cœur de la prévention car elle est source de risques psychosociaux (RPS). L'exercice du télétravail est aussi une source de risques. Le rapport d'activité 2019 de la médecine de prévention souligne une dégradation des collectifs de travail (c'était avant l'épisode COVID!)..

Cela étant, nous n'avons pas vu dans l'approche de M. Brenner une prise en considération de ces risques (RPS), pire encore c'est un déni total face aux réorganisations dues au NRP dont il est entièrement responsable (cf.infra questions

diverses sur Louviers). Comment pourrait-il se déjuger ?

Quant au questionnement des agents ; ils sont le plus souvent pour ne pas dire toujours mis devant le fait accompli !

Nous sommes donc très loin des préconisations souhaitées.

Examen des mentions inscrites au RSST.

L'assistant de prévention a souligné la faible utilisation du registre SST dématérialisé. Il est à votre disposition dans Ulysse 27 → Les agents → conditions de vie au travail.

Concernant les fiches de signalement, elles indiquent souvent des problèmes liés au moment de la réception du contribuable (accueil physique ou téléphonique). La CGT est réintervenue à nouveau sur les RPS liés à ce poste d'accueil.

La direction envisage un effort sur le handicap invisible (mise en conformité du SGC des Andelys, pose de voyants lumineux à Louviers et Vernon).

Questions diverses :

La CGT a évoqué plusieurs points soulevés au préalable dans sa déclaration liminaire.

Concernant le site de Bernay, la direction a repris contact avec le prestataire. L'entretien devrait être réalisé prochainement (cf. déclaration liminaire).

A notre demande le nouveau guide amiante paru en novembre 2020 sera mis à l'ordre du jour d'un prochain CHS-CT, il concerne les documents relatifs à la traçabilité individuelle (c'est prévu dans la note d'orientation ministérielle pour 2021).

Sur l'accueil des contribuables de Louviers en lien avec le transfert du SIP (de Louviers) sur Vernon, nous avons indiqué que le risque psychosocial était à l'heure actuelle très important sur le site et que celui-ci allait nécessairement s'aggraver si la campagne IR s'effectuait cette année en mode présentiel pour le contribuable. Nous avons attendu une réponse du président du CHS-CT qui a nié le risque en estimant que c'était la configuration actuelle qui était la plus favorable aux agents (à savoir aucune consultation d'applications informatiques, l'agent d'accueil doit être polyvalent, il s'agit d'orienter l'utilisateur vers le service compétent...)! M Brenner a indiqué qu'un dispositif exceptionnel pourrait éventuellement être mis en place pendant la campagne IR.

La CGT a demandé à la direction de faire un travail de recensement des besoins dans l'ensemble des services déjà restructurés et qui le deviendront dans un avenir proche (cf NRP). Il s'agit à l'instar de ce qui a été fait pour le SDIF de Louviers d'améliorer le quotidien des personnels au moins sur l'aspect matériel (installation de dalles acoustiques, LED, etc...). Le SPF devrait être le prochain service à pouvoir bénéficier de ces améliorations.

La CGT a estimé que le CHS-CT pourrait éventuellement participer financièrement (cf. note d'orientation ministérielle) même si ces dépenses incombent de fait à la direction. Des choix devront être faits dans le cadre du prochain groupe de travail sur le budget 2021.

Si vous avez des demandes particulières n'hésitez pas à les faire remonter via vos chefs de service ainsi que par notre canal.